

Madame, Monsieur,

Afin de compléter votre dossier d'employé, auriez-vous l'obligeance de :

- lire et signer l'entente de confidentialité (devant un commissaire à l'assermentation);
- compléter la fiche d'employé;
- fournir une photocopie de votre carte d'assurance sociale (NAS);
- fournir les attestations d'emplois (voir documents et informations demandés);
- remettre un spécimen de chèque (pour les clients de la Banque Nationale le dépôt se fait le jeudi, dans les autres banques le dépôt pourrait être effectué le vendredi);
- remplir la déclaration des crédits d'impôt personnels (fédéral) et la déclaration aux fins de retenue à la source (provincial);
- compléter la demande d'adhésion syndicale et faire signer par une personne syndiquée;
- lire et signer le formulaire d'autorisation;
- indiquer le nom des personnes à rejoindre en cas d'urgence et vérifier vos coordonnées (dans RH expert).

Veillez noter que vous devez obligatoirement cotiser au régime de retraite à compter de votre premier jour de travail, alors que vous pourrez être couvert(e) par l'assurance-groupe à l'embauche pour un poste permanent ou pour un poste remplaçant, soit à l'embauche si nous connaissons la durée de votre remplacement ou à compter de votre quatorzième semaine de travail, si la durée de votre remplacement n'est pas connue.

Vous retrouverez sur le site internet de Retraite Québec au www.retraitequebec.gouv.qc.ca, toute la documentation concernant votre régime de retraite le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics).

De plus, vous pourrez prendre connaissance des protections d'assurance offertes sur le site de l'aide juridique de Montréal au <http://www.aidejuridiquedemontreal.ca/>, dans l'accueil intranet (sous invalidité).

Nous vous invitons également à prendre connaissance des politiques du Centre que vous retrouverez également sur le site intranet (en cliquant sur « plus d'outils »).

Je vous remercie de votre collaboration et je vous souhaite la bienvenue parmi nous!

Francine Huet
Agent de la gestion financière
Ressources humaines